



**FICHE D'INSCRIPTION A L'ECOLE DE SEGNY**  
**ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

**L'ENFANT**

Nom .....

Prénoms .....

Sexe .....

Date de naissance .....

Lieu de naissance .....

Adresse .....

.....

Nationalité .....

Nombre de sœurs..... Nombre de frères .....

Personne qui détient l'autorité parentale :  
/ / père seul      / / mère seule      / / père et mère

**PARENTS**

Père  
Nom et prénoms .....

Adresse .....

Nationalité .....

Tél. portable .....Tél. professionnel .....

Tél. privé .....

Mère  
Nom et prénoms .....

Adresse .....

Nationalité .....

Tél. portable .....Tél. professionnel .....

Tél. privé .....

Adresse mail de la famille .....

**ASSURANCE**

Nom de la compagnie ..... N° Contrat .....

**NUMEROS DE TELEPHONES EN CAS D'URGENCE**

Domicile .....

Autres (préciser) .....

.....

Fait à Segny, le .....

Signature du père

Signature de la mère

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de Segny pour la gestion des inscriptions, le suivi et la facturation des activités scolaires et périscolaires, de la cantine garderie. Elles seront conservées pendant 10 ans et sont destinées au service municipal chargé de la gestion de chaque activité. Conformément au Règlement général de la protection des données (RGPD) et à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer les droits relatifs à vos données personnelles auprès de Monsieur le Maire - Mairie de Segny 103 rue du Vieux Bourg – 01170 SEGNY



## **LISTE DES PIÈCES NECESSAIRES**

### **A L'INSCRIPTION D'UN ENFANT A L'ECOLE**

- Fiche inscription
- certificat de radiation (pour un enfant arrivant d'une autre école)
- Livret de famille ou acte de naissance
- Pièce identité du représentant légal procédant à l'inscription
- Carnet de vaccinations
- Justificatif de domicile de la famille (facture EDF, loyer .....)
- En cas de domiciliation chez quelqu'un : attestation sur l'honneur de l'hébergeant + 1 justificatif de domicile de l'hébergeant – 1 copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- En cas de séparation ou divorce, fournir une copie du jugement
- En cas de garde alternée, fournir une attestation sur l'honneur des deux parents et copie des pièces d'identité des 2 parents

